

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 6 décembre 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 32

Nombre de voix pouvoirs : 22

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BASTIAN, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WAHL, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes GUILIER, KERN, LEHMANN, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, HOFFSESS, MARMILLOT, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Marque Valeurs Parc

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment ses mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 2.3.2 « Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque pour toutes les entreprises ayant formulé une demande,

CONSIDERANT le positionnement de la commission marque,
VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide d'attribuer la marque « Valeurs Parc » pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention d'utilisation de la marque, pour :

Référentiel Hébergement et restauration

- **Gîte Sapin Zen** à Goetzenbruck
- **Hôtel-restaurant du Moulin de la Walk** à Wissembourg

Référentiel Fruits, légumes, plantes et produits dérivés

- **ESAT d'Ingwiller**

Référentiel Elevages herbivores : lait et viande

- **Domaine des Bufflonnes** à Uhrwiller

- décide de renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées :

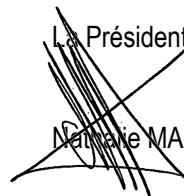
Référentiel Hébergement et restauration

- **Le Château Hochberg** à Wingen-sur-Moder
- **La Villa René Lalique** à Wingen-sur-Moder
- **La Source des Sens** à Morsbronn-les-Bains

- autorise Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus ;
- autorise Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées ;
- autorise Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

Pour extrait conforme

La Présidente,
Nathalie MARAJO GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20251206-CS061225DEL8-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025